

# Le Carnet de l'ÉRHAQ

---

Objets de culte et de dévotion dans les premiers établissements  
récollets de la Nouvelle-France (1615-1629).

Note de synthèse.

Laurier Lacroix

---

Référence :

LACROIX, Laurier, « Objets de culte et de dévotion dans les premiers établissements  
récollets de la Nouvelle-France (1615-1629). Note de synthèse », *Le Carnet de l'ÉRHAQ*, n° 3,  
printemps 2019, p. 6-16.

URL : <https://erhaq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/37/2020/10/Le-Carnet-de-l'ÉRHAQ-no-3-3-Lacroix.pdf>

## Laurier Lacroix

Objets de culte et de dévotion dans les premiers établissements récollets de la Nouvelle-France (1615-1629).

Note de synthèse.

*L'obtention de subventions dans le cadre d'une recherche portant sur les arts en Nouvelle-France a conduit à la publication d'un ouvrage sur ce sujet (MNBAQ, 2013). Ce travail a permis la création d'une base de données à partir des mentions de sources premières et secondes signalant les œuvres d'art en circulation à cette période. Cette banque d'informations est maintenant conservée au Laboratoire numérique d'études sur l'histoire de l'art du Québec (LENHAQ) de l'UQAM. Les nombreuses données qu'elle recèle ne demandent qu'à être interprétées. Ce court article réunit quelques-unes de ces références portant sur la période des débuts de la colonie française au Canada.*

De quels biens doit s'équiper un quatuor de missionnaires qui, au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, traverse l'Atlantique afin de pratiquer son apostolat, soit de convertir les Amérindiens et de veiller au salut d'une poignée de colons français établis au Canada ? C'est sans doute l'une des nombreuses questions que se sont posées les franciscains récollets délégués de la province de Saint-Denis : Jean Dolbeau, Denis Jamet, Joseph Le Caron, et le frère Pacifique Duplessis, apothicaire, qui débarquent à Tadoussac le 25 mai 1615. Leur ordre est certes fondé dans l'esprit de répandre la religion catholique, et les religieux possèdent une longue expérience nomade. Cependant, les informations dont disposent alors nos missionnaires sur ce nouveau continent suggèrent qu'il s'agit d'une entreprise fort différente de celles réalisées jusqu'alors, en raison des conditions spécifiques de leur terre d'accueil qui redéfinissent la nature de toutes les communications, qu'elles soient de nature géographique, culturelle ou linguistique.

Cette prise de contact requiert un matériel de base, nécessités de survie telles qu'on peut les imaginer dans un univers dont on ne maîtrise aucune des composantes. Selon Champlain, la cueillette de dons auprès d'ecclésiastiques et de la cour a permis de réunir une somme suffisante pour procurer aux missionnaires

les denrées et effets indispensables à cette aventure.

Les aumosnes qu'on amassa pour fournir aux frais de ce voyage, se monterent à près de quinze cent liures, qui furent mis entre mes mains, & furent dès lors employez, de l'avis & en la presence des Peres, en la despence & achapt des choses necessaires, tant pour la nourriture des Peres qui feroient le voyage en ladite nouvelle France, qu'habits, linges, & ornemens qui leur estoit de besoing, pour faire, & dire, le service Divin [...]¹.

Ce serait donc avec les fournitures primordiales pour dire la messe : chapelle portative² pour chacun des pères, vêtements sacerdotaux, nappes d'autel, missels et livres de prière que les récollets auraient d'abord affronté la réalité canadienne.

Cette information semble confirmée par le fait que les premières manifestations documentées prennent la forme de messes célébrées en plusieurs lieux, marquant ainsi l'occupation religieuse du territoire. Le désir d'établir une base permanente à Québec n'est pas l'unique priorité des missionnaires qui se dirigent à la rencontre de groupes autochtones. Québec sert dans un premier temps de pied-à-terre, d'entrepôt des ressources utiles pour les récollets qui circulent dans les aires déjà connues³. Alors que le père Dolbeau et le frère Duplessis s'occupent de superviser la construction d'une chapelle à Québec, poste jamais encore desservi par un prêtre, le père Huet érige en juin 1615 une chapelle primitive à Tadoussac; le père Le Caron qui s'est immédiatement rendu à la rencontre des Hurons revient à Québec en juin « pour avoir quelques ornements d'Eglise, & autres choses pour sa commodité⁴ », en vue de son prochain séjour à Caragouha (près de Lafontaine, Ont.), où les Amérindiens érigent une résidence/chapelle à son intention⁵. À l'hiver 1617, il exerce son apostolat auprès de Montagnais au poste de Tadoussac où Dolbeau l'a devancé l'année précédente. Le 24 juin 1615, Jamet, muni des « ornements d'église », célèbre une messe à la Rivière-des-Prairies (Sault-Saint-Louis). L'érection de chapelles en Huronie et à Tadoussac, auprès des Attikameks (Trois-Rivières, 1618), des Micmacs (Népisiguit, 1620) et des Ojibwés (Quiéunonascaran, 1623) requiert la présence d'autels portatifs et du nécessaire (livres, images, objets de dévotion, menus présents) pour évangéliser les autochtones.

Pour sa part, la première chapelle de Québec permet, dès 1616, de célébrer funérailles et mariages, indices qui suggèrent qu'elle conserve des vases liturgiques et des ornements nécessaires à l'exercice de ces rites qui impliquent un certain

décorum avec lampe du sanctuaire, encensoir, bénitier et chandeliers. Jamet et Le Caron se rendent en France à l'été 1616, pendant que le frère Duplessis et le père Dolbeau demeurent sur place. Ce dernier traverse l'océan à son tour en 1617 et il revient l'année suivante accompagné du frère Modeste Guines. On le voit, la petite équipe est peu souvent à Québec, les tâches étant réparties de façon à occuper tous les volets du mandat missionnaire. Ces voyages annuels en France permettent certainement d'améliorer le nécessaire et d'ajouter des artefacts en vue de mieux garnir la chapelle de Québec et d'apporter des objets de culte susceptibles de favoriser la conversion et de soutenir la foi des néophytes. Ce sont des objets de petite taille qui tiennent dans des coffres, facilement transportables et faits de matériaux résistants<sup>6</sup>.

De rares mentions indiquent la présence d'images propres à rendre plus explicite la parole évangélique auprès des autochtones, comme le feront les jésuites une dizaine d'années plus tard<sup>7</sup>, et l'on note quelques objets de dévotion destinés aux Amérindiens. L'approche des récollets passe par une connaissance de la langue et de la culture, et les dictionnaires mis au point par les pères Le Caron et Viel, tout comme les nombreuses descriptions des mœurs autochtones, montrent des missionnaires désireux de mieux connaître les individus et les populations avant de les convertir. D'ailleurs, des questions se posent en ce qui a trait à l'éducation chrétienne dans une langue qui ne possède pas les concepts pour évoquer la foi et la spiritualité catholiques, alors que les missionnaires ne souhaitent pas dispenser trop libéralement le sacrement de baptême<sup>8</sup>.

Certes, les récollets utilisent, sans en abuser, l'imagerie eschatologique, mais ils se concentrent sur les principaux symboles de la foi<sup>9</sup>. Ainsi, lorsque le jeune converti algonquin Napagabiscou devient malade et qu'il est confié aux soins du frère Gervais Mohier, il reçoit de Monsieur de Caën sa croix en or contenant une relique du bois de la vraie croix afin qu'il la porte et prie pour sa guérison<sup>10</sup>. La représentation du Christ en croix est proposée par les pères Irénée Piat et Guillaume Galleran au jeune autochtone qu'ils ramènent de France et qui va mourir en mer au printemps 1622<sup>11</sup>. C'est également une croix reliquaire que porte un autre Montagnais, Naneogauchit, jeune dévot, instruit au couvent de Québec qui vainc ses visions démoniaques par la prière soutenue par la relique. Il dit d'ailleurs « fidèlement ses petites prières, il ne manquoit pas de les reciter soir & matin de genouïls devant une Image devote, ou à l'Oratoire<sup>12</sup> ».

Le père Sagard nous apprend que ce même néophyte, au moment de la mort d'un

proche, souhaite voir une représentation du *Jugement dernier* afin de vérifier si cette personne qui n'a pas reçu le baptême se retrouve en enfer<sup>13</sup>. Un autre témoignage de Sagard qui séjourne en Huronie en 1623-1624 indique que les missionnaires disposent d'estampes et de livres illustrés qui sont des auxiliaires pédagogiques utiles pour la transmission du message chrétien.

En vérité les Images devotes profitent grandement en ces pays là, ils les regardent avec admiration, les considerent avec attention, & comprennent facilement ce qu'on leur enseigne par le moyen d'icelles. Il y en a mesmes de si simples qui ont cru que ces images estoient vivantes, les apprehendoient, & nous prioient de leur parler, c'estoient les livres où ils apprenoient leurs principales leçons, mieux qu'en aucun de ceux desquels ils ne faisoient que conter les feuillets<sup>14</sup>.

Les Amérindiens se montrent curieux des objets que possèdent les missionnaires au point de les convoiter. Sagard explique comment les récollets se méfient des visites amicales de certains de leurs protégés qui veulent s'approcher des objets de culte et des biens des missionnaires afin de les subtiliser<sup>15</sup>. Ainsi, la chasuble de damas rouge ornée d'un passement de fils dorés offerte en 1623 aux récollets par Marie de Médicis avec d'autres vêtements sacerdotaux est convoitée par les Hurons qui y prêtent un pouvoir symbolique, curatif et même militaire.

Nostre Chasuble à dire la sainte Messe, leur agreoit fort, & l'eussent bien désiré traiter de nous, pour la porter en guerre en guise d'enseigne, ou pour mettre au haut de leurs murailles, attachee à une longue perche, afin d'espouventer leurs ennemis, disoient-ils.

Les Sauvages de l'Isle [Kichesipirini ou Honqueronons] l'eussent encore bien voulu traiter au Cap de Massacre, ayans desja à cet effect, amassé sur le commun, environ quatre-vingts Castors : car ils le trouvoient non seulement tres-beau, pour estre d'un excellent Damas incarnat, enrichy d'un passement d'or (digne present de la Reyne) mais aussi pour la croyance qu'ils avoient qu'il leur causeroit du bonheur & de la prosperité en toutes leurs entreprises & machines de guerre<sup>16</sup>.

Les nombreux voyages en France, tout comme la correspondance échangée et la venue de plusieurs missionnaires (18 au total se rendront à Québec entre 1615 et 1629), permettent d'étendre le réseau des personnes informées en France de l'état d'avancement de l'activité missionnaire et de solliciter des appuis matériels afin de consolider la base coloniale. Il ne fait aucun doute que l'arrivée de chaque missionnaire est accompagnée de biens susceptibles d'améliorer la qualité de vie

et le service de l'autel. Comme l'écrit le père Jamet : « qu'encore que nostre entreprise soit petite en son commencement, qu'elle est pourtant pour devenir grande avec le temps [...]»<sup>17</sup> ».

Après quelques années exploratoires passées en Nouvelle-France, les récollets sentent le besoin de s'y intégrer et décident de la construction d'une maison permanente. C'est à l'initiative du père Dolbeau, assisté de Huet et Jamet<sup>18</sup>, que l'on doit l'édification du premier couvent récollet à Québec pour lequel on se met à recueillir les fonds nécessaires dès 1618. Commencé en 1620, le couvent Saint-Charles, érigé sur la rivière du même nom à l'emplacement de l'actuel Hôpital général, fut terminé en 1621 par les soins de Jamet. L'église dédiée à Notre-Dame-des-Anges qui est au cœur de cet établissement est bénie le 25 mai de la même année.

Gabriel Sagard décrit ce bâtiment de « deux étages mesura[n]t 34 pieds de long par 22 de large » en des termes bucoliques qui précisent néanmoins les multiples fonctions du logis :

Nostre petit Convent est à demye lieuë de là [Kébec], en un tres-bel endroit, & autant agreable qu'il s'en puisse trouver, proche une petite riviere, que nous appellons de saint Charles, [...].

je ne sçay si on pourroit rencontrer une plus agreable demeure : car outre la beauté & bonté de la contree avec le bon air, nostre logis est fort commode pour ce qu'il contient, ressemblant neantmoins plustost à une petite maison de Noblesse des champs, que non pas à un Monastere de Freres Mineurs, ayans esté contraincts de le bastir ainsi, tant à cause de nostre pauvreté, que pour se fortifier en tout cas contre les Sauvages, s'ils vouloient nous en dechasser. Le corps de logis est au milieu de la court, comme un donjon, puis les courtines & rempars faits de bois, avec quatre petits bastions faits de mesme aux quatre coins, eslevez environ de douze à quinze pieds du raiz de terre, sur lequel on a dressé & accommodé des petits jardins, puis la grand'porte avec une tour quarree au dessus faicte de pierre, laquelle nous sert de Chapelle, & un beau fossé naturel, qui circuit apres tout l'alentour de la maison & du jardin qui est joignant, avec le reste de l'enclos, qui contient quelques six ou sept arpens de terre, ou plus, à mon advis<sup>19</sup>.

L'enclos est à la fois fortification et lieu de retraite (pouvant accueillir les malades), lieu de prière, centre de la vie communautaire, lieu d'accueil – comme pour les jésuites qui y sont reçus en 1625 – et de repos (avec des chambres pour les malades). Nul doute qu'un tel établissement a nécessité l'acquisition de plusieurs

biens meubles et d'articles liés aux fonctions conventuelles et, en particulier, d'une bibliothèque de base. Une installation propre à la communauté permet une meilleure implantation et favorise la participation à l'effort colonial par la création d'une ferme et l'exploitation de la terre. Selon Jamet, le couvent retient en 1620 les services de 9 employés : 3 charpentiers, un maçon et son fils, plus 4 employés de ferme. En 1621, le père Le Baillif entre en contact avec le roi afin d'obtenir le financement d'un séminaire pour l'instruction des garçons indigènes<sup>20</sup>. Les missionnaires soumettent également une demande de fonds pour leur entreprise au grand-vicaire de Pontoise, leur bienfaiteur Charles de Boves<sup>21</sup>. La venue du père Galleran en 1622 au titre de commissaire « lui permettant d'ouvrir un noviciat au couvent Saint-Charles<sup>22</sup> » confirme les ambitions de la petite communauté<sup>23</sup>. Guillaume Galleran obtient en 1622-1623, « des lettres patentes du roi pour l'établissement du couvent Saint-Charles, avec une concession de deux cents arpents de terrain [...] afin de favoriser l'éducation des enfants des Sauvages dans le séminaire, [de] former leurs parents qui résidaient à la portée du couvent, à la culture des terres<sup>24</sup> ».

Les rares sources documentaires, pour la plupart secondaires, sont peu loquaces sur le contenu du couvent et de la chapelle. Sans extrapoler à partir de ce qui se trouve dans d'autres couvents où les récollets sont établis comme, par exemple, à Port-Royal en 1654<sup>25</sup>, il est possible d'évoquer la nature des activités à caractère religieux qui s'y déroulaient en vue de célébrer les offices et de fournir les sacrements aux colons et aux indigènes. Paradoxalement, c'est au moment où la maison doit plier bagage que l'on en apprend le plus sur l'état des biens des récollets. Lors de la construction du couvent en 1620, Québec ne compte alors qu'une soixantaine d'habitants et leur nombre s'élève à environ 80 en 1629, lors de la capitulation de la colonie. Champlain négocie avec les Anglais afin que les chapelles des récollets et des jésuites ne soient pas détruites<sup>26</sup>, et la reddition de la ville réduit les dommages pour le couvent éloigné des autres habitations. Seul un calice d'argent doré est dérobé par un soldat<sup>27</sup>.

Les récollets (les pères Le Caron et La Roche-Daillon et les frères Mohier et Langoissieux) quittent Québec en septembre 1629 et entreprennent leur retour en France, emportant avec eux leurs biens dans deux caisses. Ils espèrent, selon Sagard, la reprise prochaine de la colonie par les Français et, à cette fin, ils dissimulent leurs meubles, et placent dans une caisse de cuir ustensiles, ornements et objets liturgiques.

Le 9 jour de Septembre 1629 toutes les despeches des Anglois, estans expediées ils firent partir le petit Navire pour la derniere fois dans lequel s'embarqua le sieur du Pont, le reste des François, & tous nos pauvres Religieux qui se rendirent à Tadoussac [...] & attendu que le pays fut rendu aux François, ce que nos Religieux esperoient tellement & d'y retourner dans quelques temps, qu'ils se contenterent de passer seulement deux coffres, & de cacher le reste de leur ustencilles & emmeublement en divers endroits sous la terre & emmy les bois, le surplus de nos ornemens fut serré dans une caisse de cuir en un lieu à part fort decemment, dont en voicy la liste.

Un Calice d'argent doré se demontant en trois pieces avec son estuit, un chasuble de taffetas de Chine, deux aubes, 4 amis. Quelques ceintures : les coussins, le devant d'Autel de camelot vert, deux burettes destain, 4 serviettes, le fer à faire les Osties avec les outils pour les couper. Il y a aussi un corporalier avec deux corporaux, un voyle de taffetas, & deux n'appes d'Autel. De plus, la cloche de quoy on se sert à l'habitation est de nostre Convent de Paris. Desquels ornemens Messieurs de la Societé à present remis en possession du Canada se servent à l'habitation pour la sainte Messe, ayans promis de nous en faire rendre d'autres en leur place, car ils sont des aumosnes des pauvres mandrées par de nos Religieux, dont leurs Majestez y ont contribué, Monsieur et Madame de Pizieux & autres<sup>28</sup>.

Le vœu de pauvreté, combiné au peu de biens recueillis, explique en partie la faible quantité de cet inventaire d'objets demeurés à Québec. En plus des biens mobiliers de quelque valeur (meubles et accessoires), la liste est significative du dénuement du lieu. Les effets personnels, les objets du culte et de dévotion qui appartenaient aux quatre récollets sont emportés, tout comme certainement les objets décoratifs : sculptures, tableaux et images de petits formats qui ornaient les lieux. Les biens utilisés dans les missions ne sont pas mentionnés et les plus importants ont sans doute été rapportés en France.

On laisse sur place deux calices, des burettes et des vêtements sacerdotaux (chasubles, aubes) en quantité surnuméraire au nombre de récollets qui disposent chacun de sa propre chapelle. Un seul parement d'autel suggère la difficulté d'approvisionnement en textile même si on y retrouve des coussins, deux corporaux et leur étui, un voile sans doute de calice et deux nappes d'autel. Ces mentions renvoient aux premiers objets importés également destinés au service de la messe et ils démontrent comment, en 14 ans, les récollets ont réussi à réunir des pièces plus importantes qui témoignent de leur installation à demeure.

La prise de Québec met fin à l'ambitieux projet des récollets. Cet événement confirme d'une autre manière les titres de propriété des habitants venus s'établir en Nouvelle-France. Des terres et des biens avaient été concédés par le roi et offerts par de pieux donateurs. Ce sont ces propriétés que les missionnaires tenteront de recouvrer lorsque la colonie sera rendue à la couronne française en 1632. Il semble que leurs possessions matérielles se soient dégradées ou aient été vandalisées et détruites au cours de la brève occupation anglaise<sup>29</sup>.

Hypothèse intéressante : Sagard indique que les jésuites, lors de leur retour en 1633, tirent parti des biens laissés par les récollets. Cependant, aucun des artefacts connus de la Société de Jésus ne permet de faire le lien avec ces objets utilisés à Québec avant 1629, ce qui confirme l'idée que les missionnaires ont emporté avec eux les objets de dévotion et la bibliothèque dont ils disposaient au couvent. En effet, on ne retrouve pas trace d'objets ayant appartenu aux récollets dans l'inventaire de 1640 de la chapelle Notre-Dame-de-Recouvrance érigée en 1633, où le décor est dominé par des dons récents et une iconographie à caractère jésuite.

Au cours de cette première et brève implantation en Nouvelle-France, les récollets réussissent non seulement à remplir leur mandat auprès des communautés amérindiennes et française, mais ils mettent également en place une structure permettant d'établir une base de recrutement et une permanence pour le maintien de leur ordre. Ces réalisations sont mises en échec par le conflit armé franco-anglais pourtant terminé depuis trois mois lorsque Champlain se voit forcé de rendre les armes. Nonobstant, la conclusion de cette guerre par le traité de Saint-Germain-en-Laye au bénéfice de la couronne de France, le roi étant appuyé par la Compagnie des Cent-Associés, empêchera le retour de la confrérie avant 1670 au profit du monopole des jésuites. La fin de non-recevoir des autorités envers les requêtes des récollets anéantit leurs premiers efforts d'apostolat et d'implication dans la vie coloniale.

## Notes

<sup>1</sup> Champlain précise : « Toutes choses préparées, ils [les quatre récollets] s'accommoderent des ornements d'Eglise, & nous des choses nécessaires pour nostre voyage. » Samuel de Champlain, *Œuvres de Champlain*, Charles-Honoré Laverdière et Georges-Émile Lapalme (dir.), 3 vol., Montréal, Éditions du Jour, 1973, vol. 2, 1619 : *Voyages et découvertes faites en la Nouvelle France, depuis l'année 1615. Jusques à la fin de 1618*, p. 496.

<sup>2</sup> Le terme chapelle désigne l'ensemble des objets utilisés pour le culte : calice, ciboire, patène et burettes.

<sup>3</sup> Par exemple, en 1624, Gabriel Sagard quitte sa mission en Huronie pour se rendre à Québec afin de rapporter des hosties et des biens importés de France. « Un an entier s'estant escoulé, le pain à chanter, & beaucoup d'autres petites choses nous manquans il fut question d'aviser pour en r'avoir d'autres. Or en ce temps là les Hurons se dispoioient pour descendre à la traite qui nous eu esté une commodité propre, s'ils eussent esté capables de cette commission, mais comme ils sont par trop curieux de voir les petits emmeublemens & autres commoditez qui nous viennent de France, nous apprehendames qu'en fouillans nos paquets pour voir ce que nos freres de Kebec nous envoyeroient, ils ne consommassent nostre pain à chanter, & se servissent du linge de l'Autel. Je me resolu donc à cette commission, bien que tres-penibles pour estre un voyage de six cens lieuës de chemin. » Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs Récollets y ont faicts pour la conversion des infidèles [...]*, Paris, Tross, 1866 (1636), vol. 3, p. 790.

<sup>4</sup> Samuel de Champlain, *Voyages et découvertes*, *op. cit.*, vol. 2, 1619, p. 498.

<sup>5</sup> Samuel de Champlain, *Voyages et découvertes*, *op. cit.*, vol. 2, 1619, p. 497-498. Sur le décor des chapelles primitives des récollets, voir Muriel Clair, « Du décor rêvé au croyant aimé. Une histoire des décors de chapelles de mission jésuite en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle », thèse, UQAM, 2008, p. 55 ss.

<sup>6</sup> Laurier Lacroix et Ariane Généreux, *Les arts en Nouvelle-France*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, Éditeur officiel du Québec, 2012, p. 21-23, 48.

<sup>7</sup> François-Marc Gagnon, *La conversion par l'image : un aspect de la mission des Jésuites auprès des Indiens du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Bellarmin, 1975.

<sup>8</sup> René Bacon, « Père Paul Huet », p. 513 ; « Père Joseph Le Caron », p. 559, dans Odoric Jouve (dir.), *Dictionnaire biographique des récollets missionnaires en Nouvelle-France*, Montréal, Bellarmin, 1996.

<sup>9</sup> « Entre les choses que nos Hurons ont le plus admiré, en les instruisant, estoit qu'il y eust un Paradis au dessus de nous, où fussent tous les bien-heureux avec Dieu, & un Enfer sousterrain, où estoient tourmentees avec les Diables en un abysme de feu, toutes les ames des meschants, & celles de leurs parens & amis deffuncts, ensemblement avec celles de leurs ennemis, pour n'avoir cogneu ny adoré Dieu nostre Createur, & pour avoir meiné une vie si mauvaise, & vescu avec tant de dissolution & de vices. Ils admiroient aussi grandement l'Escriture, par laquelle, absent, on se fait entendre où l'on veut; & tenans volontiers nos livres, apres les avoir bien contemplez, & admiré les images & les lettres, ils s'amusoient à en compter les fueillets. » Gabriel Sagard, *Le Grand voyage du pays des Hurons, suivi du Dictionnaire de la langue huronne*, édition critique par Jack Warwick, Montréal, Presses de l'Université de Montréal (Bibliothèque du Nouveau monde), 1998 (1632), p. 252.

<sup>10</sup> Gabriel Sagard rapporte en style direct les propos du sieur de Caen : « Tien voyla une croix precieuse, laquelle je te preste, & veux que tu la porte jusques à entiere guerison, que tu me la rendras, fais en un grand estat, car il y a dedans du bois de la vraye Croix, sur laquelle est mort le Sauveur de nos ames. Tous les Chrestiens l'adorent & venerent comme gages de leur Redemption, car par le moyen d'icelle le Ciel nous a esté ouvert, & avons esté faits coheritiers de Jesus-Christ,

notre Dieu, notre Pere, & nostre Tout : se disant, il la baisa reveremment, la fit baiser au malade, & la mit à son col, luy recommandant d'avoir esperance & confiance en Dieu, puis partit pour son bord, laissant ce pauvre nouveau Chrestien en paix, & plein d'affection envers cette Croix, qu'il baisoit incessamment [...]. » Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 2, p. 578-579.

<sup>11</sup> « Le Pere luy fist neantmoins comprendre au mieux qu'il pût, plus par signes que par paroles, car Dieu n'oblige pas à l'impossible, apres quoy il luy presnta une Image du crucifiement de nostre Seigneur, qu'il prist avec grande reverence en ostant son bonnet, & la mist aupres de luy, & souvent luy faisoit la mesme reverence, mais ce qui estoit de merueilleux, est que jamais il ne mangeoit qu'il ne joignit premierement les mains & remuoit les levres [...] il s'armoit du signe de la S. Croix & disoit humblement ces divines paroles, Jesus ayez pitié de moy. » Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 1, p. 93-94.

<sup>12</sup> Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 2, p. 544-545.

<sup>13</sup> « [...] mon frere, dit-il à l'un de nos Religieux, ouvrez moy promptement la porte de vostre chambre, que je voye si Oustorhecoucou est dans l'Enfer, car il est mort sans estre baptisé. C'estoit un grand jugement en taille douce, dans l'Enfer duquel il le pensoit trouver dépeint avec les autres damnez, car nos Religieux avoient accoustumé de leur monstrier cette Image, pour leur mieux faire comprendre les fins dernieres de l'homme, la gloire des bienheureux, & la punition des meschans. » Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 2, p. 689.

<sup>14</sup> Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 2, p. 689.

<sup>15</sup> « Lors que la sainte Messe se disoit dans nostre cabane, ils [les Hurons] n'y assistoient non plus, car elle s'y disoit tousjours la porte fermée, ou si matin qu'ils n'en voyoient rien, non seulement pour ce qu'ils estoient incapables d'y assister, comme infidelles, mais aussi pour une apprehension que quelques malicieux nous desrobast nostre Calice qu'ils appelloient petite chaudiere, & n'en eussent point fait de scrupule : pour nostre voile de Calice, nous leur monstrions assez librement, avec le beau chasuble que la Reyne nous avoit donné, qu'ils admiroient avec raison, & trouvoient riche par-dessus tout ce qu'ils avoient de plus rare, & nous venoient souvent supplier de le faire voir à leurs malades, la seule veuë desquels les consolait [...]. La bonne femme du Sauvage du Pere Joseph, en avoit desrobé l'Etote, & cachée au fond d'un tonneau, mais apres l'avoir long-temps priée, [...] elle nous la rendit en fin, disant qu'elle l'avait retirée des mains de quelque volleur de la Nation du Petun, mais c'estoit elle mesme qui en avoit fait le vol, ne pensant pas que nous y deussions prendre garde, & c'est en quoy elle se trompoit. » Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 2, p. 517-518.

<sup>16</sup> Gabriel Sagard, *Le Grand voyage du pays des Hurons, op. cit.*, 1998 (1632), p. 237.

<sup>17</sup> Lettre de Denis Jamet à Charles de Boves, 15 août 1620 citée dans Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 1, p. 62-63.

<sup>18</sup> Odoric Jouve et René Bacon, « Père Jean Dolbeau », p. 371; René Bacon, « Père Paul Huet », *Dictionnaire biographique des récollets, op. cit.*, 1996, p. 513.

<sup>19</sup> Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 1, p. 145-147.

<sup>20</sup> « Qu'il plaise à sa Majesté fonder un Seminaire de 50 enfans des Sauvages, pour six ans seulement à raison de 50 escus pour chacun, qui seront par an 2500 escus, après lequel temps de six ans ils pourront estre entretenus voire un plus grand nombre, du revenu des terres qui seront cultivées pendant ledit temps, lesquels enfans sont tous les jours offerts aux supplians par leurs parens, pour estre instruits & esleves en la Religion Chrestienne, & pour ce donner une Abbaye pour le revenu y estre employé, la nourriture des Religieux de ladite Abbaye, & l'entretien preallablement fait.

Qu'il plaise à sa Majesté donner ausdits supplians dequoy avoir des livres ornemens, ustencilles, meubles, vivres, & dequoy entretenir une douzaine d'hommes pour leur labourer de la terre & entretenir du bestail pendant lesdites six années seulement. » Requête du père Jean Le Baillif au roi en 1621, citée dans Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 1, p. 88-89.

<sup>21</sup> La lettre du 15 août 1620 du père Jamet et la réponse du 27 février 1621 de Charles de Boves sont citées dans Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 1, p. 57-63 et 66-71. Ces documents sont également cités dans Odoric-Marie Jouve, *Les Franciscains et le Canada, l'établissement de la foi 1615-1629*, Québec, Couvent des SS. Stigmates, 1915, p. 156 ss.

<sup>22</sup> René Bacon, « Père Guillaume Galleran », *Dictionnaire biographique des récollets, op. cit.*, 1996, p. 458.

<sup>23</sup> Charles Langoissieux fait profession religieuse à Québec en 1623. René Bacon, « Frère Charles Langoissieux », *Dictionnaire biographique des récollets, op. cit.*, 1996, p. 458.

<sup>24</sup> René Bacon, « Père Guillaume Galleran », *Dictionnaire biographique des récollets, op. cit.*, 1996, p. 459.

<sup>25</sup> L'inventaire de Port-Royal conservé à la Bibliothèque Nationale est reproduit par Candide de Nant, *Pages glorieuses : l'Acadie*, Montréal, Éditions de l'Écho, 2001, p. 328-330. La mission est plus importante et l'on remarque la présence de 7 calices, 5 ciboires, 2 ostensoirs, 34 aubes, 7 chasubles, 4 parements d'autel, 63 tableaux « tant grands que petits », dont un est « neuf garni de satin », « un autre petit doré et un desbaine », 2 cloches, etc.

<sup>26</sup> De plus, selon Champlain, il y aurait alors eu prise d'inventaire des biens confisqués à l'Habitation et au fort de Québec. « Je [Champlain] demanday des soldats audit Louis Quer [Kirke] pour empescher que l'on ne ravageast rien en la Chapelle ny chez les Reverends Peres Jesuites, Recollets ny la maison de la veuve Heber & son gendre [Guillaume Couillard], ce qu'il fit, [...]. Je luy [Louis Kirke] demanday permission de faire celebrer la sainte Messe ce qu'il accorda à nos Peres: Je le priay aussy de me donner un certificat de tout ce qui estoit tant au fort qu'à l'habitation, ce qu'il m'accorda avec toute sorte d'affection ainsi qu'il s'ensuit. » Samuel de Champlain, *Œuvres de Champlain, op.cit.* 1973, vol. 3, *Les voyages de la Nouvelle France occidentale*, 1632, p. 1228-1229.

<sup>27</sup> « Le matin venu qui estoit le Vendredy 20 de Juillet [...]. Ils [soldats anglais] vindrent enfin chez nous [...] il [le Capitaine] sçavoit bien que nous estions Religieux, fort pauvres & qu'il cherchoit des Castors ou autres richesses chez nous, c'estoit perdre temps, aussi ne s'en mist-il pas en peine, & nous traicta en tout assez honnorablement fors un Calice d'argent doré qui nous fust desrobé : mais on n'a jamais sceu par qui, [...] ». Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 4, p. 996-997.

<sup>28</sup> Gabriel Sagard, *Histoire du Canada, op. cit.*, 1866 (1636), vol. 4, p. 1001-1002.

<sup>29</sup> Le jésuite Paul Lejeune dans sa Relation de 1632 fait un triste bilan de l'état de Québec. Voir Reuben Gold Thwaites (dir.), *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, Cleveland, The Burrows Brothers Co., 1896-1901, vol. 5, p. 38-40.

## Pour citer

Laurier Lacroix, « Objets de culte et de dévotion dans les premiers établissements récollets de la Nouvelle-France (1615-1629). Note de synthèse », *Le Carnet de l'ÉRHAQ*, n° 3, printemps 2019, p. 6-16, [<https://erhaq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/37/2020/10/Le-Carnet-de-l'ÉRHAQ-no-3-3-Lacroix.pdf>].